

**COMMUNE DE
ST-MARCEL BEL ACCUEIL**

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE PUBLIQUE DU
Vendredi 16 mai 2025**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Le 16 mai 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Marie-Claude JEANDEAUD à Aurélien BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Roland SEIGLE

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du 14 mars 2025
- 2) TE38 – travaux sur réseau d'éclairage public tranche 4
- 3) Travaux logement boulangerie
- 4) Travaux logement RDC Cure

1 - Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025.

2 – TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public – tranche 4

Rapporteur : M Louis BALLY

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune

ST MARCEL BEL ACCUEIL

Affaire n° 25-100-415EP rénovation tranche 4

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :
22 335 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicités pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : **745 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **9 306 €**

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera calculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet et du plan de financement prévisionnel définitif,
- prendre acte du montant définitif d'appel de contribution aux frais de gestion du TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement compte 65568,

- du montant prévisionnel de l'appel à contribution des dépenses d'investissements de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement compte 2041582,
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **22 335 €**

2 - ATTRIBUE un fond de concours qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel de : **9 306 €**

3- PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : **745 €**

4 – ENGAGE au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582.

3 – Travaux logement de la boulangerie

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'état des lieux de la boulangerie suite au départ des boulangers a été effectué et qu'il est nécessaire d'effectuer quelques réparations ainsi que d'entreprendre des travaux de rafraîchissement dans l'appartement.

La réalisation de ces travaux sera laissée à la charge du locataire qui a dû s'y installer rapidement.

Aussi, afin de compenser les dépenses occasionnées, le maire propose de l'exonérer du paiement de deux mois de loyer, ceux de mai et juin. Le loyer mensuel étant de 664,27 €, le montant total de l'aide sera de 1 328.54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer Monsieur Anthony ROUSSET, gérant de la boulangerie du village, du loyer des mois de mai et juin 2025

4 – Travaux logement Cure

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement situé au rez-de-chaussée de la Cure est loué à une personne seule depuis le 1^{er} mai 2025.

La salle de bain de l'appartement est vétuste et il est nécessaire de changer la cabine de douche. La réalisation de ces travaux est laissée à la charge du locataire.

Afin de compenser les dépenses occasionnées, Monsieur le maire propose d'exonérer le locataire du paiement du premier mois de loyer, le mois de mai pour un montant de 380,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer Monsieur Gaël GIRAUD, occupant actuel, du loyer du mois de mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

**Le Maire,
Aurélien BLANC**

Le secrétaire de séance,